



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 14 septembre 2017 à 18h00
Au Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	Pouvoir de Renaud BERETTI
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU
-----------	---------------------

Autres présents non votants :

Françoise CARON	Le Bourget-du-Lac
Christophe DERIPPE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur général adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur Pôle Eau
Christian BERGER	Responsable Maîtrise d'ouvrage
Sophie CASSARO	Service Tourisme
Quentin CLERC	Service Tourisme
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 septembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 128 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 8 projets de délibérations et d'un vœu. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (27 présents et 30 votants).

EAU POTABLE

**Mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau
Travaux d'eau potable pour la substitution de la source de la Roche Saint Alban
(commune du Bourget du Lac) - Demande de subvention**

Monsieur le Président rappelle le transfert de la compétence eau potable à la CALB, depuis le 1^{er} janvier 2017,

Monsieur le Président souligne que l'intégralité du bassin versant du Lac du Bourget a été classée en zone déficitaire au dernier SDAGE.

La source de La Roche Saint Alban est la seule ressource de la commune du Bourget-du-Lac et alimente le cours d'eau du Nant Varon. Cette source est intégrée dans le périmètre classé en ZRE (zone de répartition des eaux) par arrêté du préfet de région le 11 février 2014, repris par le préfet de Savoie le 6 février 2015.

Conformément à la réglementation « Débits réservés », en ZRE, il est obligatoire de réaliser et mettre en œuvre un Plan d'action de la Gestion de la Ressource en Eau du territoire (PGRE).

Ce PGRE a été validé en comité de bassin du CISALB le 20 décembre 2016 et approuvé par le préfet le 24 janvier 2017, il intègre les travaux de substitution de la source de la Roche St Alban par de l'eau en provenance de Technolac (source Chambéry ou Grand Lac) afin de restituer la source de la Roche au cours d'eau du Nant Varon à hauteur du débit minimum biologique à satisfaire.

Les travaux consistent en la mise en œuvre de trois dispositifs de surpression en cascade depuis le réseau de Savoie Technolac, jusqu'au réservoir de la Roche.

M le Président rappelle que ces travaux correspondent au scénario retenu dans le cadre de l'étude de transfert la compétence eau potable réalisée en 2015.

Le montant prévisionnel de l'opération est détaillé comme suit :

OBJET	PÉRIODE	MONTANT € HT
Mise en œuvre d'un dispositif de surpression à Technolac pour alimentation Timmonnières. Adaptation de la chambre de vannes du réservoir des Timmonnières	2017	195 000,00 €
Mise en œuvre d'un dispositif de surpression Timmonnières – La Combe. Adaptation des chambres de vannes. Mise en œuvre d'un dispositif de surpression La Combe – La Roche St Alban. Adaptation des chambres de vannes	2018-2019	255 000,00 €
Réalisation d'une canalisation d'adduction entre les réservoirs de La Roche Saint Alban et de La Combe	2019	190 000,00 €
Maitrise d'œuvre travaux	2017-2019	42 000,00 €
Prestation de topographie, détection et études géotechniques	2017-2019	36 000,00 €
Contrôle et essais de réception	2017-2019	10 000,00 €
Montant total de l'opération	2017-2019	728 000,00 €

Monsieur le Président propose de solliciter l'aide la plus élevée possible auprès des organismes susceptibles de financer ces opérations, soit l'Agence de l'eau et le Département de la Savoie.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les travaux sur les réseaux d'eau potable pour la substitution de la source de La Roche Saint Alban,
- APPROUVE la réalisation de cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- AUTORISE le Président à déposer ce dossier auprès de nos partenaires financiers (Agence de l'Eau et Département de la Savoie) au titre du PGRE et sollicite les subventions les plus élevées possibles,
- SOLLICITE une dérogation pour démarrage anticipé des travaux préalablement à la décision d'aide des financeurs.

Aix-les-Bains, le 14 septembre 2017

Le Président,
Dominique DORD



- | |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 27 |
| - Votants : 30 |
| - Pour : 30 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Eau potable - Mise en oeuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau - Travaux d'eau potable pour la substitution de la source de la Roche Saint Alban (commune du Bourget du Lac) - Demande de subvention

Date de transmission de l'acte : 18/09/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 18/09/2017

Numéro de l'acte : d1997 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170914-d1997-DE

Date de décision : 14/09/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement